

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

LONDON
E/REF/55
30 April 1946
Original : English
French

COMITE SPECIAL DES REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

DECLARATION DE LA DELEGATION DES PAYS-BAS

CONCERNANT LA FORME DU FUTUR ORGANISME

Mme VERWEY-JONKER (Déléguee des Pays-Bas) : Monsieur le Président,
Ce n'est pas sans une grande répugnance que j'aborde le sujet qui nous occupe : d'abord parce que je n'ai pas assisté personnellement aux débats de la semaine dernière et que je dois m'en rapporter aux comptes-rendus pour juger des points soulevés par les autres délégués; ensuite, parce qu'après avoir lu ces comptes-rendus, j'éprouve quelque hésitation en me rendant compte que tout ce qui pouvait être dit sur la question, à ce point des débats, a été dit par un membre ou par un autre au cours de la discussion générale du plan de travail du Président, ou pendant les débats sur l'amendement que nous discutons maintenant, ou encore dans l'excellent exposé fait ce matin par Sir George Rendel. A ce point de nos travaux, j'aimerais répéter les mots qu'il a prononcés, parce qu'à mon avis, ce n'est pas maintenant le moment de soulever ou de discuter la question de savoir si nous allons créer une institution spécialisée ou un Organe des Nations Unies. Pour moi, personnellement, les lignes générales du futur Organisme sont encore vagues. Je suis de ces personnes qui aimeraient avoir une idée claire et générale des fonctions, de la compétence et des pouvoirs de cet organisme avant de prendre une décision sur son statut politique. Cependant, puisque nous avons décidé que cette discussion aurait lieu devant le Comité plénier, il me faut dire maintenant ce que j'ai à dire.

Donc, il me semble que l'on n'a pas suffisamment insisté sur deux

arguments qui s'opposent à la création d'une institution spécialisée. Le premier a trait à la nature provisoire des travaux que nous devons entreprendre. Nous sommes tous d'accord pour estimer que le problème des réfugiés n'est pas et ne doit pas devenir un problème permanent. Or, je crains qu'en créant une institution spécialisée, avec tout ce que cela comporte, avec un mécanisme indépendant et un département spécialisé, nous n'établissions un organisme qui aurait tendance de lui-même à devenir permanent. Tandis que, si ce nouvel organisme fait partie du mécanisme des Nations Unies, il sera beaucoup plus facile de réduire le champ de son activité au fur et à mesure que les problèmes recevront une solution et d'affecter ses spécialistes à d'autres fonctions et problèmes qui seront du ressort du Conseil. Le deuxième argument a trait à la question du traitement des réfugiés, question qui, à mon avis, est essentiellement une affaire de prévision et d'organisation. Il faudrait que le nouvel organisme ait un département de statistiques et de prévisions. Loin de se borner à prévoir et à organiser l'installation nouvelle des réfugiés, il devrait, en premier lieu, rassembler toutes les données nécessaires et orienter les recherches relatives aux renseignements. Il devrait aussi surveiller l'immatriculation des réfugiés avant d'élaborer un plan convenable concernant leur installation nouvelle. Je puis imaginer ce département comme une partie intégrante du mécanisme du Conseil économique et social, travaillant avec les départements chargés des prévisions et de l'organisation dans des domaines connexes, par exemple avec le Comité démographique que nous avons créé lors de la dernière session de l'Assemblée générale. Si j'envisage de ce point de vue la possibilité d'un département d'une institution spécialisée, cela ne semble pas cadrer avec le programme.

Pour résumer, je dois dire que, pour le moment, je ne me sens pas disposée à voter en faveur de l'amendement américain. Je serai heureuse de voter pour l'amendement français, et je ne vois pas d'objection à accepter

la proposition canadienne dans sa forme originale; d'ailleurs, si cette proposition est adoptée, nous aurons encore la possibilité de nous décider quant au statut du futur organisme, et je suis toute prête à examiner avec beaucoup d'attention la question d'une institution spécialisée.

